

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)**

Châteauroux, le 27/01/2021

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures inédites de soutien aux entreprises et aux salariés, qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables. Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. L'un des engagements de ce plan de relance est d'instaurer une nouvelle relation de travail entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...).

Aussi, le 20 novembre 2020, le Premier ministre a adressé aux préfets une circulaire relative aux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui traduisent cette ambition.

Les objectifs de ces contrats sont pour l'État, la Région et le Département:

- de contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- de permettre, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation de projets de territoire qui intégreront une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- de simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'État, de la Région, du Département et des différents partenaires, au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.

Thierry BONNIER, préfet de l'Indre a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner ses projets de relance et de transition écologique sur des domaines qui correspondent à leurs besoins et à leurs enjeux. Pour cela, le 15 janvier dernier, il a arrêté le périmètre de six CRTE :

- Pays de Valençay-en-Berry
- Pays Castelroussin - Val de l'Indre
- Pays de la Châtre-en-Berry
- Communauté de communes Champagne Boischaux
- Communauté de communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse
- Parc naturel régional de la Brenne

Le 26 janvier, le Préfet avec le président du département et le vice-président du conseil régional ont réuni en visioconférence l'ensemble des élus concernés et des partenaires pour leur présenter le nouveau dispositif et les échéances à venir. Les contrats de relance et de transition écologique devront être signés avant le 30 juin 2021.